



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 300 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'en vertu des lois actuelles, toute personne ayant un statut d'étudiant n'a droit, en aucun cas, à l'aide financière de dernier recours (aide sociale);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des lois actuelles sur l'assurance-emploi, toute personne ayant un statut d'étudiant à temps plein n'a droit, sous aucun prétexte, à des prestations d'assurance-emploi en raison de son statut d'étudiant;

CONSIDÉRANT QUE, actuellement, le programme gouvernemental d'aide financière aux études ne bénéficie réellement qu'à une minorité d'étudiants, en raison de la considération de la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT QU'en cas de maladie, blessure ou autre condition médicale rendant inapte à l'emploi pour une période significative, beaucoup d'étudiants se retrouvent ou se retrouveraient dans une situation financière précaire en raison du manque de ressources pour obtenir une alternative aux revenus d'emplois durant la période d'inaptitude au travail;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens et citoyennes du Québec, demandons au gouvernement du Québec de changer la loi actuelle afin que toute personne ayant un statut d'étudiant soit admissible en cas de maladie, blessure ou autre condition médicale rendant cette personne inapte au travail, pour une période de temps significative à l'obtention de prestations d'aide sociale, sous condition qu'un rapport médical attestant son inaptitude à l'emploi appuie la demande tout comme dans le cas d'une demande à titre de prestataire ayant des contraintes sévères à l'emploi. Nous demandons, également à ce que cette aide financière soit accordée pour toute la durée de la période d'invalidité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Mathieu Lemay, député de Masson

2014-10-28

Date de signature de l'extrait